



OKOUMÉ BARDAGE

Tout Okoumé - Faces déroulées II/III
Collage extérieur classe 3 - E1
Certifié NF Extérieur CTB-X (pour emplois structuraux)

Conforme au DTU Bardage 41.2.
Construction : façade extérieure, vêtue.
Marquage du panneau sur la contreface.
Sous-toiture, portes et portes de garage.



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

INDICATIONS GÉNÉRALES

Conformité aux normes européennes :

- Classe de collage : selon EN 314-2
- Classification des faces : selon EN 635-2
- Tolérances sur dimensions : selon EN 315
- Marquage des panneaux : selon EN 636

CONSEILS D'UTILISATION

Une protection des chants et des faces selon les règles de l'art doit être assurée lors de la mise en œuvre. Okoumé bardage peut être livré pré-peint blanc. Ultra lisse, il ne nécessite alors qu'un léger égrenage, pour une finition améliorée.

CARACTÉRISTIQUES

Épaisseurs : 10 à 22 mm.

Marquage **CE 2+** pour usage structurel selon EN 13986 (certificat de contrôle délivré par FCBA).

Masse volumique :	500 kg/m ³ (± 50 kg/m ³)
Réaction au feu :	D-s2, d0**
Classe de dégagement de formaldéhyde :	Classe E1 US EPA TSCA Title VI - CARB ULEF
Conductivité thermique :	$\lambda = 0,13$ W/m.k
Contenu en pentachlorophénol :	< 5 ppm

** Selon la mise en œuvre du panneau.

Épaisseur mm	Nombre de plis	Colisage	250 x 122 cm		310 x 153 cm	
10	5	50	✓		✓	
12	7	42	✓		✓	
15	7	33	✓		✓	
18	9	28	✓		✓	
19	9	26	✓		✓	
22	11	23	✓		✓	

Marquage du panneau sur la contreface | Ces panneaux peuvent être livrés pré-peints blancs, ultra lisses, pour une finition de mise en peinture
Pour des panneaux certifiés FSC®, selon disponibilités, nous consulter.

OKOUMÉ BARDAGE

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

CONSEILS

Marquage du panneau au jet d'encre sur la contreface de qualité III.

Pour un meilleur rendu esthétique, il est conseillé de valider la bonne homogénéité des couleurs des panneaux adjacents avant leur pose finale.

SUPPORT

Les tasseaux supports sont fixés verticalement, en ménageant une lame d'air de 10 mm au minimum et doivent répondre aux exigences de la classe de service 2. Dans le cas où ils doivent être fixés horizontalement, ils seront interrompus et disposés de façon à ne pas entraver la circulation de l'air ni l'écoulement des eaux introduites accidentellement.

MISE EN ŒUVRE

Avant leur mise en œuvre sur chantier, les panneaux doivent être préparés en atelier. Après découpe, il sera procédé à l'étanchéité des chants et à l'application d'une première couche de protection des deux faces.

Le bardage nécessite une finition : 3 couches de lasure ou peinture seront appliquées sur chantier.

Les panneaux peuvent être posés sur ossature béton, métal ou bois. Un jeu de 2 mm par mètre est à prévoir entre les panneaux. Dans le cas du support bois, sa protection à l'eau est assurée par un pare-pluie et les fixations doivent pénétrer d'au moins 25 mm. La fixation du panneau sur les montants s'effectue par vis inox.

JOINTS HORIZONTAUX

Ils peuvent se faire soit par recouvrement, soit à l'aide d'une bavette. Les chants des panneaux doivent être étanches. Tout chant inférieur doit former larmier et celui du panneau de soubassement doit être au minimum à 20 cm du sol.

Les baguettes métalliques ou plastiques en forme de U sont interdites en rive inférieure.

JOINTS VERTICAUX

Ils doivent se faire sur un support et peuvent être :

- Creux et non garnis : il faut alors protéger le support par une bande pare-pluie, et étancher les chants.
- Garnis : il faut alors se référer aux Règles Professionnelles du SNJF (Syndicat National des Joints et Façades).
- Protégés par un couvre-joint.

PLANCHES DE RIVES

L'épaisseur du panneau est au minimum de 15 mm. Tous les chants doivent être étanchés et les faces doivent recevoir la première couche de protection en atelier.

HABILLAGE SOUS AVANCÉES DE TOITURE

L'épaisseur du panneau est au minimum de 10 mm et il est constitué d'au moins 5 plis. L'entraxe des supports doit être au maximum de 50 fois l'épaisseur du panneau.

Pour les panneaux rainurés sur face, l'épaisseur à prendre en compte est mesurée en fond de rainure.

La découpe et la première couche de protection sur les deux faces doivent obligatoirement être réalisées en atelier.

Le plénum doit être ventilé.

